

## ***Utilisation de la ligne de financement en fonds propres***

**Paris, le 30 juillet 2013**

Conformément au contrat de ligne de financement en fonds propres conclu avec Kepler Cheuvreux le 20 décembre 2012, CELLECTIS a procédé ce jour à un tirage de :

- 80 000 actions
- au prix de 4,04 euros.

Par conséquent, le capital s'élève à 1 027 865,70 EUR représenté par 20 557 314 actions.

A cette occasion, les deux parties se sont rapprochées pour s'accorder sur les modifications suivantes sur les termes initiaux de la ligne pluriannuelle de financement en fonds propres :

- le nombre maximum d'actions susceptible d'être émises par tranche est de 100 000 (au lieu de 30 000 initialement) ;
- la décote maximale est de 10% (au lieu de 7% initialement) ;
- Le prix de souscription de ces actions sera fonction du cours de bourse de Cellestis au cours des 3 jours de bourse précédant chaque tirage (au lieu de 5 jours initialement).